



ÄRZTINNEN UND
ÄRZTE FÜR TIERSCHUTZ
IN DER MEDIZIN



Genève, Lugano, Bonaduz, le 29 novembre 2010

Communiqué de presse

Les chercheurs pratiquant l'expérimentation animale pour la recherche médicale doivent cesser de se lamenter et utiliser des méthodes innovantes

« Recherche fichue ? »

80 scientifiques ont participé au congrès intitulé « **Recherche fichue ?** » à Bâle, lundi 29 et mardi 30 novembre 2010, pour dénoncer les nouvelles dispositions légales fixant la pratique de l'expérimentation animale en Suisse et en Europe, notamment dans le domaine de la recherche fondamentale.

Les scientifiques citent l'exemple de deux expériences sur des singes refusées par la commission de contrôle des expériences sur animaux du canton de Zurich. Ils estiment que l'interdiction de ces expériences nuit à la recherche en Suisse.

Ces deux expériences sur des singes étaient des expériences de recherche fondamentale, exécutée à l'ETH de Zurich et financée par les contributions publiques.

La recherche fondamentale se fixe pour objectif de répondre à une question scientifique, sans forcément viser une application clinique (mise au point d'un médicament).

La commission zurichoise avait estimé que les contraintes imposées aux singes étaient disproportionnées en regard des objectifs de ces expériences. Le Tribunal administratif de Zurich a confirmé la décision de la commission, puis le Tribunal fédéral en 2009, interdisant définitivement ces deux expériences.

Selon les statistiques, seuls 15 à 20% des résultats issus de la recherche fondamentale seront utilisés pour la recherche appliquée.

La recherche fondamentale pratiquée dans nos universités, avec l'argent des contribuables, ne doit pas financer des expériences cruelles et en grande partie inutiles.

Le financement de l'expérimentation animale dans nos universités se chiffre en centaines de millions de francs chaque année : Environ CHF 80 millions provenant de la Confédération sont alloués par le biais du Fonds national suisse (FNS) pour des expérimentations animales¹. Des dizaines de millions sont attribués directement par les cantons pour financer les projets de leur université et autres instituts publics. Rien que le fonctionnement et l'entretien annuel des animaleries en Suisse coûte CHF 82 millions aux contribuables².

La recherche médicale menée en milieu universitaire doit se concentrer sur des méthodes de recherche innovantes et efficaces. Une recherche qui produit 80% de déchets doit être stoppée.

Les méthodes substitutives, utilisant des modèles *in vitro* (cultures de cellules ou tissus humain) et *in silico* (données humaines informatisées) sont l'avenir de la recherche. Elles permettront une meilleure compréhension des maladies et réduiront les risques pour la santé des effets secondaires des médicaments.

A propos de « Recherche pour la vie »

Le congrès « Recherche fichue ? » a été organisé par l'association « Recherche pour la vie » qui se présente comme organisme sans « aucune affiliation politique ni confessionnelle », réunissant principalement des chercheurs issus des Universités de Bâle et Zurich.

En réalité, les activités de cette association sont financées par les entreprises pharmaceutiques suisses (principalement Novartis, Roche et Merck Serono) réunies sous le nom « Interpharma ».

Alors qu'en juin 2010, Interpharma diffusait au grand jour sa « *Charte pour la protection des animaux* », dans laquelle elle déclarait vouloir adopter des mesures supérieures aux dispositions légales pour les animaux de laboratoires, il est regrettable qu'elle utilise dans l'ombre la renommée de nos universités, pour critiquer ces mêmes dispositions légales en vue d'en obtenir leurs modifications ! Quant aux scientifiques de nos Universités qui dénoncent eux aussi nos lois, adoptées démocratiquement par notre Parlement, et qui déclarent que l'expérimentation animale est nécessaire à la recherche médicale, il faut rappeler qu'elle est avant tout leur gagne pain quotidien : 70% des montants attribués par le FNS pour des expérimentations animales sont consacrés aux salaires des chercheurs³!

Méthodes substitutives : aucun réel soutien en Suisse

En Suisse, le seul soutien financier public pour le développement de nouvelles méthodes substitutives provient de la « Fondation Recherche 3R », financée par la Confédération et l'Interpharma. Mais son budget annuel de CHF 800'000.- est tellement misérable qu'il ne permettra jamais de réel progrès dans ce domaine.

En 20 ans, cette Fondation n'a soutenu que 100 projets, soit une moyenne de 5 par année ! En comparaison, 1'051 nouvelles expérimentations animales ont été autorisées en Suisse en 2009 !

Pour la création d'un nouvel organe soutenant le développement des méthodes substitutives

Notre santé est plus importante que la carrière académique de ces professeurs qui vivent de l'expérimentation animale.

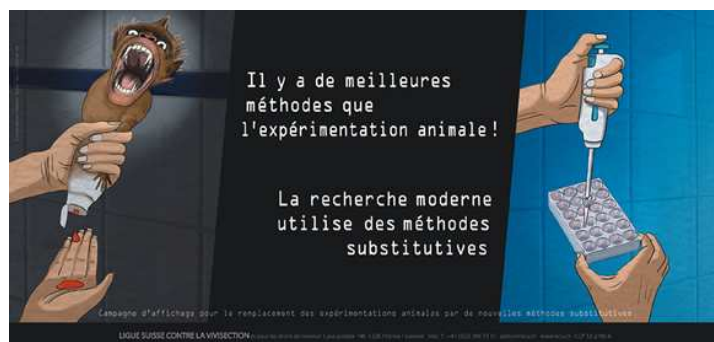
Les organisations Ligue suisse contre la vivisection (LSCV), Médecins pour la protection des animaux en médecine (ATM), Association suisse pour l'abolition de la vivisection (ATRA) et Communauté d'action Antivivisectionnistes suisses (AG STG), demandent un réel soutien au développement de nouvelles méthodes substitutives.

Elles demandent également une modification des modes d'attribution des financements publics pour la recherche médicale : comment imaginer que le FNS finance des méthodes substitutives, alors que les experts⁴ qui choisissent les projets à financer vivent de l'expérimentation animale ?

Contacts :

Alémanique : Andreas Item (AG STG) 081 630 25 22
Markus Deutsch (ATM) 079 420 30 60
Romandie : Luc Fournier (LSCV) 079 681 91 57
Tessin : Max Molteni (ATRA) 076 328 91 08

¹ et ³ réponse du Conseil Fédéral en septembre 2010 à l'interpellation 10.3575 ; ² Audit 2010 du contrôle fédéral des finances ; ⁴ Division 3 du Conseil national de la recherche du FNS, composée de 30 scientifiques issus des universités suisses.



Télécharger l'affiche en PDF (cmjn) haute résolution pour impression (presse)
http://lscv.ch/images/news/2010/affiches/affiches_print/lscv_alternatives_2010_F12_fr.pdf